



## Contrat de travail pas bon

Par **vadel**, le **17/05/2015** à **09:14**

bonjour, durant 2 mois j'ai travailler dans un supermarché, en CDD a 36.75h alors que je remplacé une personne a 30h. On m'a dit que ce n'était pas normal, le responsable aurait du mettre sur le contrat plus surcroît d'activité ou faire un avenant pour le supplément, mais là rien.

De plus quand je lui ai dit que je voudrais un 30h si renouvellement, il m'a dit ok mais non il n'a pas renouvelé le contrat il a pris une autre personne.

Pouvez vous me dire si je vais au prud'hommes quelle serait le montant des indemnités que je pourrais prétendre. Merci

Par **P.M.**, le **17/05/2015** à **09:26**

Bonjour,

Déjà, je ne suis pas convaincu que le Conseil de Prud'Hommes vous donne raison et il faudrait que les personnes qui vous ont dit cela vous fournissent une Jurisprudence, sachant qu'un même CDD ne peut pas avoir plusieurs motifs...

Par **vadel**, le **18/05/2015** à **11:44**

bonjour, ce sont des personnes de l'inspection du travail qui m'on dit cela.

J'ai été prise en cdd a 36.75h alors que je remplacé une personne a 30h, son nom est bien indiqué sur le contrat, de ce fait il m'on dit qu'il n'avait pas le droit de me prendre plus a moins de faire un avenant pour mettre en plus surcroît d'activité. Pensez vous que si je fait appel j'aurais gain de cause ou no,

Par **P.M.**, le **18/05/2015** à **11:54**

Bonjour,

Je vous l'ai dit, il faudrait pouvoir se référer à une jurisprudence et personnellement, je n'en ai pas trouvé...

Sinon, je reste peu convaincu de votre chance d'obtenir une décision favorable du Conseil de Prud'Hommes...

A la limite, si l'Inspection du Travail est si sûr de cela, ils devraient faire un contrôle dans

l'entreprise et verbaliser l'employeur...